

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 015-856/13/CC**

### **■ Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Jules Verne à Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes**

#### **DMODSV 13/10775/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012 (DTUP 001-248/12/CC), la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe de Délégation de Service Public sous forme d'affermage d'une durée de six ans comme mode de gestion du parking public de stationnement Jules Verne à Marseille.

Sur cette base, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication.

Sept plis sont arrivés dans les délais impartis émanant des sociétés : SAGS, Q.Park, Spie Autocité, Vinci Park France, Effia, Massilia Park – Société de Gestion des Parkings, Urbis Park, DG Construction.

Lors de sa séance du 4 juillet 2012, la Commission de Délégation de Service Public a examiné les candidatures reçues. Chaque candidat répondait aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés.

La Commission a considéré que les sept candidats offrent des garanties techniques et financières satisfaisantes qui les rendent aptes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Par courrier en date du 9 novembre 2012, la collectivité a envoyé le dossier de consultation des entreprises aux candidats admis à présenter une offre.

La date limite de remise des offres a été fixée au 14 janvier 2013 à 16h30. Par courrier en date du 21 décembre 2012, compte tenu du nombre relativement important de demandes de renseignements complémentaires formulés par les candidats, la date limite de remise des offres a été reportée au 28 janvier 2013 à 16h30.

Dans sa séance du 30 janvier 2013, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie et a procédé à l'ouverture des offres des candidats suivants :

- Vinci Park France
- Q.Park France
- Effia Stationnement
- SAGS
- Massilia Park – Société de Gestion des Parkings

Après avoir vérifié le contenu des offres par rapport aux pièces demandées dans le règlement de consultation, la Commission a suspendu ses travaux pour procéder à une analyse détaillée de celles-ci.

La Commission de Délégation de Service Public a rendu son avis sur les offres lors de sa séance en date du 15 mai 2013 et a recommandé au Président d'engager les discussions avec les cinq candidats.

Le rapport joint en annexe, établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte du déroulement de la procédure et en particulier de la phase de négociation et présente les motifs du choix du candidat retenu par l'autorité habilitée à signer la convention, soit la société Q.Park France.

**Signé le 13 Décembre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2013**

Ce rapport présente également les principales caractéristiques et l'économie générale du contrat de Délégation de Service Public qu'il est proposé de conclure avec le candidat retenu.

Il s'agit d'un contrat d'affermage d'une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou de sa notification au délégataire si cette dernière est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le contrat de délégation de service public confie à l'attributaire l'exploitation du parc de stationnement Jules Verne à ses risques et périls ; le délégataire se rémunérant à titre principal par la perception des tarifs sur les usagers. Les tarifs sont listés en annexe du contrat. Ils sont révisés chaque année selon une formule d'indexation prévue contractuellement.

Au titre de la mise à disposition de l'équipement, le délégataire verse annuellement à la Communauté urbaine une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle au chiffre d'affaires global hors taxe.

Au vu de l'exposé qui précède et du rapport annexé, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le choix du délégataire pour l'exploitation du parking public Jules Verne sis à Marseille ;
- d'approuver le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes dont les principales caractéristiques et l'économie générale sont décrites dans le dit rapport.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 DTUP 001-248/12/CC approuvant le principe de Délégation de Service Public sous la forme d'un affermage d'une durée six ans en vue de l'exploitation du parking Jules Verne sis à Marseille ;
- L'avis du Comité Technique Paritaire dans ses séances du 20 mars 2012 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Public Locaux du 16 mars 2012 ;
- Les procès verbaux de la Commission de Délégation de Service Public du 4 juillet 2012, du 15 mai 2013 ;
- Le rapport de présentation ci-après annexé de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, établi en application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale du contrat de Délégation de Service Public ;
- Le projet de contrat et ses annexes.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public sous forme d'affermage en vue de l'exploitation du parking public Jules Verne à Marseille ;
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté au terme de la procédure de consultation et au vu du rapport présenté par Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de se prononcer sur le choix du Délégataire de Service Public et d'approuver le contrat de délégation et ses annexes.

**Signé le 13 Décembre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2013**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le choix de la société Q.Park France en qualité de Déléataire de Service Public pour l'exploitation du parking public Jules Verne sis à Marseille.

**Article 2 :**

Est approuvé le contrat de Délégation de Service Public établi pour une durée de six ans et ses annexes, ci-joints.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ledit contrat de Délégation de Service Public et ses annexes.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Coordination des  
politiques d'accessibilités aux transports en commun, et  
des parcs de stationnement communautaires.

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI